



Assemblée générale

Soixante-dixième session

83^e séance plénière

Vendredi 22 janvier 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M. Alyemany (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 138 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/70/722)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/70/722, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que 15 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information qui figure dans le document A/70/722?

Il en est ainsi décidé.

Point 33 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 2 décembre 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du Processus de Kimberley (A/70/596)

Projet de résolution (A/70/L.40)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.40.

M. Campos (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : En premier lieu, je tiens exprimer au Président de l'Assemblée générale, la reconnaissance de l'Angola pour avoir organisé la présente séance plénière portant sur l'examen du point 33 de l'ordre du jour, « Les diamants, facteur de conflits ». C'est en effet un grand honneur pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale et de réaffirmer l'attachement de mon pays au Système de certification du Processus de Kimberley.

En 2003, à Kimberley, en Afrique du Sud, la communauté internationale a pris des mesures pour endiguer le commerce des diamants de la guerre en créant un système international originale regroupant les gouvernements, l'industrie diamantaire et la société civile. Ces mesures ont conduit à la création du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-01582(F)



Document adapté

Merci de recycler



Processus de Kimberley, que l'Angola soutient depuis sa création. Le Processus de Kimberley est une initiative multipartite en son genre à laquelle les gouvernements, l'industrie diamantaire et la société civile participent afin d'assurer le suivi et le contrôle du commerce des diamants bruts. Cette initiative sert désormais de modèle pour d'autres efforts visant à lutter contre les conflits liés aux ressources naturelles. Le Processus de Kimberley prouve que, lorsque les gouvernements coopèrent avec le secteur privé et les organisations de la société civile, ils peuvent faire en sorte que le commerce légal des diamants permette à des pays de réduire la pauvreté, de promouvoir la transparence et le développement économique, de lutter contre la contrebande et le blanchiment d'argent, et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Le 31 décembre 2015 marque la fin de la présidence angolaise du Système de certification du Processus de Kimberley. Nous sommes heureux que les Émirats arabes unis nous succèdent à la présidence du Système de certification du Processus de Kimberley. L'Angola salue également le Commonwealth d'Australie qui assumera la vice-présidence en 2016.

Conformément à la résolution 69/136, je sou mets à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre du Processus de Kimberley (A/70/596, annexe) et, en ma qualité de Président pour 2015, je présente également le projet de résolution A/70/L.40, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Le rapport et le projet de résolution, qui seront adoptés aujourd'hui, font état des progrès importants réalisés par le Processus au cours de l'année 2015. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée souligne la nécessité de rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. La contribution du Processus de Kimberley est essentielle et mérite, par conséquent, le plein appui de l'Assemblée générale. L'Angola est heureuse d'annoncer que le Processus de Kimberley s'acquitte efficacement du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, à savoir limiter le rôle que les diamants peuvent jouer dans les conflits armés.

Le projet de résolution rend compte du travail accompli jusqu'ici, et je me réjouis tout particulièrement du soutien dont il a bénéficié. Les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Croatie, Chypre,

Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Nous espérons que, comme les années précédentes, l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui ce projet de résolution par acclamation.

Le projet de résolution figurant dans le document A/70/L.40 fait fond sur la résolution précédente – la résolution 69/136 – et sur le communiqué final adopté par consensus par l'ensemble des membres à la séance plénière du Processus de Kimberley, qui s'est tenue à Luanda, en Angola, le 20 novembre 2015. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est l'aboutissement des négociations et du compromis auquel nous sommes parvenus pendant les consultations. Les points saillants de ce projet de résolution sont les suivants.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée se félicite des propositions en faveur d'un Système de certification international pour les diamants bruts mis au point dans le cadre du Processus de Kimberley, qui constitue une base solide pour un mécanisme de contrôle international des diamants tel que nous l'envisageons tous. Elle considère que le Système de certification du Processus de Kimberley faciliterait l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre ceux qui se livrent au négoce des diamants de la guerre. Elle constate les mesures prises pour améliorer la transparence et la fiabilité des statistiques. Elle prend note des mesures prises pour renforcer les conditions imposées aux ventes transfrontières sur Internet. Elle encourage l'ouverture en élargissant la participation telle qu'envisagée par nous tous des gouvernements, des organisations régionales, de l'industrie diamantaire et de la société civile au Processus de Kimberley. Elle remercie l'Arménie, le Congo, les Émirats arabes unis, le Mexique, le Swaziland, et l'Union européenne d'avoir reçu des missions d'évaluation en 2015. Elle se félicite en outre de l'engagement pris par ces pays de soumettre en permanence leur système de certification à des examens en vue d'y apporter des améliorations et appelle tous les Participants à recevoir des missions d'évaluation, conformément au dispositif d'évaluation par les pairs du Processus de Kimberley.

Elle constate avec satisfaction qu'une mission d'évaluation a été effectuée en Côte d'Ivoire conformément à la résolution 2153 (2014) du Conseil de

sécurité. Elle encourage les « Amis de l'Union du fleuve Mano » à continuer d'apporter leur soutien à la Côte d'Ivoire, au Libéria, à la Guinée et à la Sierra Leone pour la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley, ainsi que leur participation constante à la coopération régionale et aux activités de maintien de l'ordre. Enfin, elle prend note des mesures adoptées par les autorités de la République centrafricaine et de leur comité chargé du suivi et par l'équipe de suivi du Processus de Kimberley, conformément au mandat de l'équipe visant la mise en œuvre de la décision administrative sur la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de la République centrafricaine, telle qu'approuvée par voie écrite le 17 juillet 2015.

Ces dernières années, le Processus de Kimberley a connu des progrès importants dans l'exécution de son mandat. Cela n'empêche cependant pas certaines difficultés. À cet égard, les efforts inlassables des gouvernements, de l'industrie diamantaire et de la société civile sont nécessaires pour maintenir et améliorer les mécanismes de contrôle interne de tous les pays participants et renforcer le système afin d'éliminer les flux de diamants bruts illicites dans les marchés internationaux.

Concernant l'élection du Président et du Vice-Président, la réunion plénière du Processus de Kimberley à Luanda nous a permis de poursuivre l'amélioration des règles et des procédures afin d'aboutir à un consensus sur la question. Ainsi, la plénière a élu les Émirats arabes unis à la présidence et le Commonwealth d'Australie à la vice-présidence du Processus de Kimberley pour 2016.

Par ailleurs, à la suite de la levée de l'embargo en application de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, un groupe de l'équipe de suivi, représentant plusieurs pays membres et dirigé par la République d'Angola, a entrepris une mission d'évaluation en République de Côte d'Ivoire. Les résultats de cette mission ont été positifs, ce qui a permis à ce pays de reprendre ses exportations de diamants bruts. Il convient également de souligner que la mission d'évaluation qui a eu lieu en République centrafricaine, et qui a été conduite par les Participants et observateurs du Processus de Kimberley sous l'égide de l'Angola, a permis la reprise des exportations de diamants bruts provenant de zones « conformes » à la suite de la décision administrative introduite en juillet 2015. Les deux initiatives que je viens de mentionner représentent un progrès significatif et démontrent le bien-fondé du

Processus de Kimberley, à savoir favoriser le commerce des diamants extraits de façon légale, sous les auspices de gouvernements légitimes, et prévenir l'introduction sur le marché international de diamants extraits par des rebelles.

Comme les représentants le savent, le Processus de Kimberley est mondial, non discriminatoire et ouvert à tous les pays et organisations régionales d'intégration économique ayant la volonté et la capacité de satisfaire à ses exigences. D'ailleurs, de nombreux pays continuent de rejoindre le Processus de Kimberley. Au cours de l'année écoulée, nous avons reçu des demandes émanant du Mozambique, du Gabon et du Liechtenstein. Par ailleurs, le Processus de Kimberley a déployé des efforts tout particuliers pour réintégrer pleinement la République bolivarienne du Venezuela, qui accueillera une mission d'évaluation au cours du premier trimestre 2016. Le Processus de Kimberley aspire à la participation la plus large possible. À cette fin, il continue d'encourager les pays à se joindre à lui.

Enfin, je tiens à remercier à nouveau tous les représentants d'avoir participé aux discussions et appuyé le projet de résolution, et je demande à l'Assemblée de prendre note du rapport annuel sur le Système de certification du processus de Kimberley et d'adopter le projet de résolution proposé. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les Participants, en particulier aux présidents des groupes de travail et aux comités du Processus de Kimberley pour le soutien qu'ils ont apporté à l'Angola au cours de sa présidence du Processus. Je suis certain que la présidence et la vice-présidence à venir bénéficieront du même soutien.

L'Angola attend avec impatience de travailler avec la présidence en 2016, ainsi qu'avec tous les Participants et observateurs du Processus de Kimberley, pour promouvoir davantage de coopération au sein de l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Parenti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'union européenne et ses États membres, qui sont membres du Système de certification du Processus de Kimberley à titre collectif, voudraient tout d'abord remercier la République d'Angola pour sa présidence réussie du Processus de Kimberley et saluer les résultats accomplis jusqu'à présent dans la mesure où ils illustrent les efforts considérables déployés cette

année pour continuer de renforcer le Processus de Kimberley et affronter les défis à venir.

En tant que Président du Groupe de travail chargé du suivi, l'Union européenne a contribué activement au renforcement de la mise en œuvre du Système de certification du processus de Kimberley et encourage les Participants à demeurer attachés à un contrôle strict grâce aux missions d'évaluation par les pairs prévues par le Processus et à la présentation de rapports de fond annuels. L'Union européenne tient à remercier tout particulièrement le Swaziland, les Émirats arabes unis, le Mexique, l'Arménie et le Congo d'avoir accueilli des missions d'évaluation en 2015, ainsi que la République démocratique du Congo, le Lesotho, la Sierra Leone, la Norvège, le Togo, le Cameroun, Panama et le Ghana, ainsi que le Bélarus et le Brésil, la République démocratique populaire lao, Maurice et le Venezuela, d'avoir invité les équipes des missions d'évaluation en 2016, sachant que la décision administrative relative à l'évaluation par les pairs appelle tous les Participants au Processus de Kimberley à accueillir tous les trois ans une mission d'évaluation.

Nous sommes fermement convaincus que l'utilisation systématique de ces outils permettra de renforcer la capacité du Processus de lutter contre le commerce illicite des diamants de la guerre, et invitons tous les Participants à redoubler d'efforts à cet égard. L'UE se félicite de l'engagement des Participants et observateurs du Processus d'étudier les recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Groupe d'action financière sur les défis qui se posent dans la chaîne de l'offre mondiale de diamants et de collaborer avec les auteurs du rapport dans le cadre des efforts en cours pour renforcer la mise en œuvre du Système de certification.

L'UE salue les efforts de la République centrafricaine visant à mettre en œuvre son plan de travail et sa feuille de route en vue de renforcer son système de contrôle interne. L'UE prend note des mesures adoptées par le comité chargé du suivi de la République centrafricaine et l'équipe de suivi du Processus de Kimberley, conformément au mandat de l'équipe visant la mise en œuvre de la décision administrative sur la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de la République centrafricaine, telle qu'approuvée par voie écrite le 17 juillet 2015. L'UE se félicite également que les autorités chargées du Processus de Kimberley en République centrafricaine se soient engagées à continuer de mettre en œuvre la décision administrative

et à échanger toute information ou donnée pertinente avec l'équipe de suivi du Processus de Kimberley et qu'elles aient invité celle-ci à continuer de s'acquitter de ses responsabilités, comme indiqué dans la décision administrative, et à prévoir une mission dans les zones de production de diamants en République centrafricaine dès que possible, afin de faire le point de la situation sur le terrain et, partant, de valider la proposition du pays tendant à déterminer des zones « conformes » depuis lesquelles l'exportation de diamants bruts pourrait reprendre.

Par ailleurs, l'Union européenne se félicite des récentes mesures adoptées par les pays de l'Union du fleuve Mano - Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone - pour donner un nouvel élan à la coopération régionale en vue d'assurer le respect du Système de certification, initiative que le Conseil de sécurité a soulignée dans sa résolution 2153 (2014) dans laquelle il a levé l'embargo sur les exportations de diamants bruts en provenance de la Côte d'Ivoire. L'Union européenne se félicite en particulier du soutien apporté avec constance aux pays de l'Union du fleuve Mano par l'équipe technique du Groupe de travail chargé du suivi et aux « Amis de l'Union du fleuve Mano », en particulier les efforts qui sont déployés pour officialiser le rôle du secrétariat de l'Union du fleuve Mano et s'attacher le concours d'autres partenaires d'exécution ou prestataires d'assistance technique.

En 2015, la communauté internationale a prouvé qu'elle était déterminée à agir collectivement et de manière constructive dans le cadre du Processus de Kimberley, un instrument précieux pour empêcher que les diamants n'alimentent les conflits et, en fin de compte, pour contribuer au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'Union européenne accueille favorablement l'engagement du Processus de mettre en œuvre la Déclaration de Washington sur l'intégration du développement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de diamants dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

L'UE se félicite que, ces dernières années, le Système de certification du processus de Kimberley soit parvenu à aider les gouvernements à faire face à de nouvelles situations de conflit et de violence. Nous appuyons fermement les efforts déployés par le Processus de Kimberley pour évoluer et s'adapter afin de pouvoir relever les nouveaux défis qui se posent dans la chaîne de l'offre mondiale de diamants et donner aux

consommateurs l'assurance que les diamants ne sont pas entachés de violences.

Avant de conclure, je voudrais souligner que l'une des particularités du Processus réside dans sa structure tripartite. Tant l'industrie que la société civile sont des éléments clefs du Processus de Kimberley et ont beaucoup contribué à sa mise en place et à son fonctionnement. À cet égard, l'Union européenne invite tous les Participants et observateurs à prendre en compte la diversité des vues au sein du Processus de Kimberley et à continuer d'œuvrer de concert pour en renforcer la crédibilité. En particulier, nous comptons sur une coopération étroite entre tous nos partenaires de la coalition de la société civile afin de veiller à ce que le Processus de Kimberley demeure un instrument efficace de consolidation de la paix et de prévention des conflits, garantisse le suivi de l'efficacité du Processus de Kimberley en ce qui concerne les communautés d'extraction du diamant à travers le monde et continue à nous inciter à faire plus et mieux. Nous continuerons à mettre à profit cette collaboration pour veiller à ce que le Processus reste un instrument efficace dans l'avenir.

L'Union européenne tient une nouvelle fois à remercier la République d'Angola pour la manière dont elle a guidé le Processus cette année. Nous saluons l'accession des Émirats arabes unis à la présidence du Processus l'année prochaine et nous leur exprimons notre gratitude pour la façon dont ils entrevoient la présidence de 2016 en ayant pour objectif de renforcer la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley et de s'assurer que le commerce des diamants bruts se fasse dans l'intérêt de tous.

Nous saluons et appuyons les engagements pris par les Émirats arabes unis dans le cadre de leur présidence et les encourageons à coopérer avec la coalition de la société civile afin de renforcer le Processus de Kimberley, notamment dans les domaines de l'évaluation et de la coopération en matière d'application. L'Union européenne entend travailler en étroite coopération avec les Émirats arabes unis afin de donner une nouvelle impulsion au Système de certification du Processus de Kimberley et le renforcer.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Angola d'avoir présidé avec talent le Processus de Kimberley en 2015 et souhaiter plein succès aux Émirats arabes unis qui en assumeront la présidence cette année.

Trop souvent, nous nous réunissons dans cette salle pour traiter de défis insolubles ou d'occasions manquées. Aujourd'hui, je suis très heureux que nous nous retrouvions au sein de cette instance internationale pour célébrer une réussite unique. Depuis des décennies, l'industrie diamantaire œuvrait dans l'obscurité. Le scintillement des diamants, recherchés pour leur pureté, nous a masqué la vérité, à savoir que ces diamants servaient d'instrument de guerre et de financement pour d'impitoyables chefs de guerre. La majorité d'entre nous ignorait que ces mêmes diamants utilisés pour sceller des relations de longue date étaient souvent obtenus dans les pires conditions humaines et au prix de nombreuses vies humaines.

De la République démocratique du Congo à l'Angola, du Libéria à la Sierra Leone, ce qu'on appelle les diamants du sang ont permis à des chefs de guerre d'usurper le pouvoir de gouvernements légitimes, de réduire en esclavage et de tuer un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Enfin, il y a 12 ans, le monde a déclaré d'une seule voix, claire comme le cristal – on pourrait dire claire comme le diamant – qu'il fallait que cela cesse.

L'ampleur et la cruauté des atrocités résultant du négoce illicite des diamants ont conduit la communauté internationale – une alliance de gouvernements, de dirigeants d'industrie et de représentants de la société civile – à créer un système international unique permettant aux États de réglementer la production et le commerce de diamants grâce à un système rigoureux de certification par les gouvernements. Ainsi, la communauté internationale a pu empêcher que les diamants de sang ne pénètrent le système du commerce international.

Ces dernières années ont été émaillées de nombreux progrès. Je pense au renforcement de la mise en œuvre du système d'évaluation par les pairs, à l'amélioration de la transparence et de la fiabilité des analyses statistiques et à la participation accrue des différentes parties prenantes au Système de certification du processus de Kimberley. Grâce à un engagement mondial concerté et aux mesures prises au niveau mondial, 99 % des diamants vendus aujourd'hui sont certifiés « hors conflit », offrant ainsi la garantie que les revenus générés par les diamants sont utilisés à bon escient pour la croissance économique et le développement durable. Par conséquent, le Processus de Kimberley contribue directement à la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(résolution 70/1), et nous permet de nous assurer que les objectifs de développement durable soient mis en œuvre pour tous, partout, et que personne ne soit laissé de côté. Alors que nous nous engageons sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030, les résultats obtenus par le Processus de Kimberley démontrent une fois encore que si, en tant que famille de nations, nous pouvons faire fi de nos divergences et rester unis, nous pourrions changer la donne et être un vecteur de changements positifs dans le monde.

En tant que premier pays exportateur mondial de diamants et troisième plus grand centre de commerce du diamant, Israël a été l'un des premiers pays à mettre l'accent sur les diamants de la guerre, l'un des premiers pays à jouer un rôle central dans la création du Processus de Kimberley et l'un des premiers pays à émettre un certificat lors de l'entrée en vigueur du Processus en 2003. Durant sa présidence du Processus de Kimberley en 2010, Israël a été à l'origine de la création d'un sous-groupe de travail sur la facilitation du commerce et supervisé le processus d'admission de quatre nouveaux pays.

Israël réaffirme avec fermeté l'importance du caractère tripartite du Processus de Kimberley. La société civile doit participer pleinement au Processus, en particulier au suivi de la mise en œuvre sur le terrain. Le Processus de Kimberley doit aussi accroître sa coopération avec les associations de l'industrie diamantaire, les organisations internationales et les organismes d'exécution. Un échange d'informations ouvert est en effet bénéfique à toutes les parties prenantes.

Des millions de personnes, des petits exploitants miniers jusqu'aux opérateurs d'équipement lourd, des tailleurs de pierre jusqu'aux revendeurs, dépendent du commerce du diamant pour leur subsistance. Lorsqu'ils sont gérés et vendus de façon responsable, les diamants extraits légalement peuvent être un moyen d'améliorer et de faire progresser le niveau de vie de millions de personnes. Nous avons par conséquent un devoir, un devoir vis-à-vis des mineurs qui dépendent des diamants pour leur subsistance et un devoir de prouver aux nations qui possèdent des ressources naturelles que la prospérité peut remplacer la pauvreté. Nous avons aussi un devoir vis-à-vis des générations futures : faire en sorte que la coopération l'emporte sur le conflit.

J'aimerais terminer en souhaitant à tous *mazel* et *bracha*, ce qui veut dire en hébreu « bonne chance » et « bénédiction », comme le veut la tradition dans

l'industrie diamantaire partout dans le monde pour célébrer la conclusion positive d'une transaction diamantaire.

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) : Je tiens remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance annuelle et de donner à ma délégation l'occasion de participer à ce débat. En premier lieu, je voudrais témoigner la reconnaissance de ma délégation au Gouvernement de la République d'Angola pour l'efficacité avec laquelle elle a présidé le Processus de Kimberley en 2015. Nous remercions l'Angola dont le rôle moteur et l'engagement tout au long de l'année dernière ont permis de présenter ce rapport à l'Assemblée (A/70/596, annexe).

Ma délégation accorde une importance toute particulière à ce point de l'ordre du jour, non seulement parce qu'il vise à protéger le commerce légitime des diamants, mais aussi parce qu'il symbolise la volonté de la communauté internationale de veiller, à titre individuel et collectif, à ce que des ressources telles que les diamants ne soient plus jamais une source de souffrance pour l'humanité.

Membre fondateur du Processus de Kimberley et pays largement dépendant de cette pierre précieuse, le Botswana attache une importance particulière à l'exploitation éthique et au commerce légitime des diamants bruts. Le système de réglementation du commerce des diamants établi par le Processus a connu, au fil des ans, une alternance de succès et de revers. Le Processus exige de ses États membres le respect de normes élevées pour être à même de certifier la légitimité des diamants entrant et sortant de leurs territoires. Les États participants doivent satisfaire à certaines exigences minimales, notamment se doter d'une législation et d'institutions nationales, d'un système de contrôle interne des importations et exportations et faire preuve de transparence dans l'échange des données statistiques.

Complétant les efforts du Processus de Kimberley et son suivi du commerce des diamants bruts, le projet de résolution annuel (A/70/L.40) présenté aujourd'hui et d'autres résolutions de l'ONU visent toujours à empêcher, voire rompre tout lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. Ils réitèrent le fait que le Processus est un instrument international au service de cette cause et se félicitent du rôle qu'il continue de jouer dans la réglementation du commerce des diamants. C'est pourquoi ma délégation continue

d'appuyer les principes et objectifs du Processus de Kimberley ainsi que son système de certification, car ils permettent d'éliminer les diamants bruts illicites du marché des diamants légitimes et d'empêcher qu'un tel négoce illicite n'alimente des conflits armés et des activités illégales qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Conscient de ses intérêts nationaux à long terme et conformément à un projet stratégique global visant à utiliser des moyens autochtones pour exploiter ses ressources naturelles, le Botswana est convaincu, depuis la première découverte de diamants, qu'ils doivent être utilisés dans l'intérêt de son peuple, tout en favorisant le développement socioéconomique. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à sauvegarder et favoriser l'intégrité de l'industrie diamantaire et à préserver sa force pour assurer la postérité. Comme l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, l'a déclaré il y a une décennie,

« Pour le peuple du Botswana, chaque achat de diamant promet de la nourriture à table, de meilleures conditions de vie, de meilleurs soins de santé, de l'eau potable, davantage de routes pour relier nos communautés éloignées et plus encore ».

En résumé, pour le Botswana, les diamants sont au service du développement. Il existe un lien direct entre les revenus provenant des diamants et la nourriture à table, ou l'enseignement pour les jeunes, l'industrie diamantaire représentant plus de 40 % des revenus du Botswana. Grâce à eux nous augmentons nos perspectives d'atteindre nos objectifs de développement durable, notamment les objectifs de développement durable établis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) récemment adopté. Par un bilan avéré et une tradition de gestion rigoureuse de notre capital naturel, nous continuons d'apprendre tout en partageant nos expériences et nos meilleures pratiques avec la famille du Processus de Kimberley. Sur la base des principes et idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la nécessité de préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous voudrions réitérer une fois encore notre ferme appui et notre confiance à l'égard du Processus de Kimberley et demander que l'Assemblée conserve ce point à son ordre du jour afin que nous puissions lutter contre ceux qui pensent encore à tort que l'on peut utiliser les diamants pour porter atteinte à l'humanité.

Aujourd'hui, la communauté internationale, et plus particulièrement le continent africain, grâce à l'Agenda 2063, a jeté les bases d'une culture fondée sur l'ouverture, le développement durable et la fin des conflits armés. Nous souhaitons et rêvons que les pays qui se relèvent d'un conflit donnent la priorité au développement axé sur l'être humain pour assurer des moyens de subsistance durables. Ma délégation est convaincue que grâce à des efforts conjoints tels que l'initiative du Processus de Kimberley, nous continuerons de veiller à ce que, plus que jamais, les diamants constituent la principale source de financement au service du développement économique, et qu'ils ne soient pas une source de guerres civiles.

Pour terminer, le Botswana se félicite que la réunion plénière du Processus de Kimberley, qui s'est tenue en Angola, ait approuvé l'accession des Émirats arabes unis à la présidence de 2016 et du Commonwealth d'Australie à la vice-présidence. Nous adressons nos sincères félicitations aux Émirats arabes unis et les assurons de notre plein appui et de notre coopération dans l'exercice de leur mandat.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation des Émirats arabes unis remercie, le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance. Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude à l'Angola, Président sortant du Processus de Kimberley, qui a dirigé le Processus avec brio, et au côté de qui nous avons assumé la vice-présidence. Nous remercions également l'Angola pour son difficile travail de facilitation et de coordination des négociations sur le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui (A/70/L.40), et qui ont abouti à un libellé que nous avons été en mesure d'adopter par consensus.

Les Émirats arabes unis se sont joints au consensus sur ce projet de résolution, car il représente une étape importante dans le consensus qui s'est dégagé entre toutes les parties prenantes du Processus de Kimberley, ce qui en renforcera l'efficacité et la réussite. Le projet de résolution réaffirme la volonté et l'engagement de toutes les parties prenantes de renforcer le Processus et de le mettre en œuvre dans son intégralité. Les Émirats arabes unis sont fiers d'avoir été choisis pour assumer la présidence du Processus en 2016. Cela témoigne de la confiance des pays membres dans notre aptitude à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Processus au niveau international. Nous tenons aussi à féliciter l'Australie de son élection à la vice-présidence

et attendons avec intérêt de travailler avec la délégation australienne au cours de la prochaine année.

Nous sommes le premier pays arabe à avoir l'honneur de présider le Processus de Kimberley. Nous avons commencé à mettre en œuvre le Processus en 2003, devenant ainsi le premier pays arabe à adopter le Système de certification. Depuis lors, nous avons pris des mesures et des initiatives, notamment l'adoption d'une loi fédérale sur le contrôle des importations et exportations de diamants bruts et avons mis en place des restrictions et des réglementations pour le commerce des diamants, ce qui fait des Émirats arabes unis le principal centre pour le commerce international des diamants.

En tant que Président du Processus de Kimberley, nous nous réjouissons à l'idée de partager notre profonde expérience avec d'autres membres et nous n'épargnerons aucun effort pour coopérer avec les organismes gouvernementaux pertinents et les organisations de la société civile afin de proposer de nouvelles idées et initiatives destinées à enrichir le Processus et à renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes. Cela nous permettra de protéger le commerce légitime et légal et de veiller à ce que les consommateurs puissent acheter des diamants purs et non issus de conflits. Les Émirats arabes unis ont l'intention d'inviter les membres du Processus de Kimberley à de nombreuses réunions et conférences à Doubaï en 2016, afin de pouvoir découvrir pleinement les infrastructures modernes dont notre pays s'est doté dans ce secteur.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter les Émirats arabes unis de leur accession à la présidence du Processus de Kimberley pour 2016.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.40, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/70/L.40, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Arménie, Canada, Suisse, États-Unis d'Amérique et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.40?

Le projet de résolution A/70/L.40 est adopté (résolution 70/252).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 33 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 55.